

Arrêté relatif à l'abrogation du plan directeur de quartier « Au quartier du Temple » sur la commune de La Chaux-du-Milieu sanctionné le 21 août 1998

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE LA CHAUX-DU-MILIEU

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991;

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du 25 novembre 2019;

Le Conseil communal de la commune de la Chaux-du-Milieu,

Arrête :

Article premier :

Le plan directeur de quartier « Au quartier du Temple », sanctionné par le Conseil d'Etat le 21 août 1998, est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le 25 novembre 2019 entrera en vigueur à la date de la publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Le secrétaire

